



Niort, le lundi 21 janvier 2019

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Académique des Deux-Sèvres

*Objet : Evaluations CP 2<sup>ème</sup> session*

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Le SE-UNSA et d'autres syndicats ont écrit à notre ministre, Jean Michel BLANQUER pour lui demander d'abandonner le protocole d'évaluations CP.

Suite à la passation de la première série d'évaluations, les enseignants font le constat des nombreux dysfonctionnements qu'il s'agisse des finalités, du contenu, de la passation, de la saisie, de la remontée des résultats, comme de la communication aux familles et des remédiations proposées sur Eduscol. Très majoritairement, ils remettent en cause leur pertinence et leur utilité. Enquêtes et témoignages montrent que ces évaluations sont inadaptées aux jeunes élèves de CP. Les consignes officielles de passation, source de confusion et de difficultés, ont dû être adaptées le plus souvent par les personnels. De fait, les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage ainsi que la dépossession de l'analyse des résultats n'ont fait qu'accentuer le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes.

De surcroit, l'annonce des premiers résultats par voie de presse, alors que la phase de saisie n'était pas clôturée, a montré que ces évaluations ne servent pas l'intérêt des élèves et des enseignants, mais sont au service d'une justification de la politique mise en œuvre.

La phase deux des évaluations de CP, dans la continuité de la phase initiale, s'avère tout aussi inadaptée et présentera les mêmes travers. Dans sa réponse, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale n'a pas accédé à cette demande d'abandon de la 2<sup>nde</sup> phase des évaluations, mais convient qu'il y a nécessité de faire évoluer le protocole.

Lors de la première session, pour donner suite à une demande du SE-Unsa, cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires ont été dégagées pour permettre aux enseignants de saisir les réponses de leurs élèves.

Pour cette session de janvier, le SE-Unsa souhaite qu'une compensation horaire soit également accordée aux collègues qui s'engageront dans la passation et la correction de ces évaluations. Les modalités pourraient être laissées au choix de nos collègues : sur les activités pédagogiques complémentaires, la journée de solidarité, ou sur les animations pédagogiques, voire une compensation financière en heures supplémentaires. A la demande du SE-Unsa, certains départements avaient reçus des compensations de la part de leur directeur Académique (une 1/2 journée de solidarité accordée aux enseignants dans la Vienne). Je vous avais adressé un courrier dans ce sens en septembre dernier ; courrier resté sans réponse.

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision de reconnaissance du temps de travail supplémentaire. Cette décision très attendue par nos collègues concernés vous appartient.

Je reste naturellement à disposition pour tout échange, et vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Johann BARANGER  
Secrétaire départemental



SE-Unsa des Deux-Sèvres  
8 allée Pauline KERGOMARD  
BP 1058  
79010 NIORT Cedex  
[79@se-unsa.org](mailto:79@se-unsa.org)  
06 13 50 48 30

[se-unsa.org](http://se-unsa.org)